



XIROCOURT

Informations municipales
www.xirocourt.fr

info

N° 03



12 mars 2018

TAILLE DES VERGERS COMMUNAUX

La taille des vergers communaux situés le long de la route de Charmes aura lieu le **lundi 19 mars à 14h00**. Cette opération animée par Vignes et Vergers du Saintois est ouverte à tous. Si vous souhaitez vous initier à la taille des arbres fruitiers ou simplement y participer inscrivez-vous en Mairie, vous serez les bienvenus.

HÉTÉROGENES

La prochaine collecte des objets hétérogènes aura lieu le **jeudi 22 mars 2018**. Merci de les sortir la veille au soir et de les disposer en bordure de trottoir afin qu'ils soient identifiables. Vous trouverez, au dos la liste des objets admis et exclus.

Mairie : 4, rue Camille Quillé 54740 Xirocourt — Tel : 03 83 52 50 07 / Fax : 03 83 52 50 56 — Courriel : mairie@xirocourt.fr
Horaires d'ouverture au public : Lundi au vendredi de 17h00 à 18h00 — 1^{er} Samedi du mois de 10h00 à 12h00.
Maire : Permanences : Tous les jours sur rendez-vous — Contact : mh.phulpin@xirocourt.fr / Tel : 06 20 12 30 23



Plus d'infos ?
03 83 52 47 93
appel de No à 12h et de 19h à 19h

prêts pour la révolution de la ressource

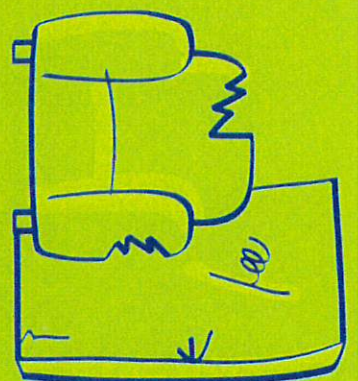


SUEZ



LA COLLECTE PORTE À PORTE DES ENCOMBRANTS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
ORGANISATION DE LA COLLECTE DU 5 AU 22 MARS 2018

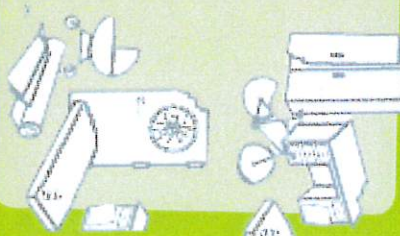


LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Les déchets provenant exclusivement de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leurs dimensions (longueur max: 2 m / ou de leur poids (max: 75 kg), ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères résiduelles et nécessitent un mode de gestion particulier, à savoir :

- Les articles ménagers usuels (vaisselle, objets divers, jouets, pots, etc...)
- Le mobilier ménager (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, lits, etc...)
- Autres objets ménagers (cycles, revêtements de sols, papier peint, etc...).

Dépôts limités obligatoirement à 2 m³ par foyer et par passage.



LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS

- Les ordures ménagères,
- Les déchets recyclables collectés en bornes d'apport volontaire (verre ménager, emballages, journaux, revues, etc...)
- Les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels,
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (grands et petits électroménagers, outillage et jouets, ...)
- Les déchets dangereux des ménages (hydrocarbures, peintures, solvants, acides, bases, pyroantennaires, ...)
- Les déchets de travaux de bâtiment ou terrassement (terre, cailloux, béton, plâtre isolants, ...)
- Les contenants sous ou ayant été sous pression (bouteilles de gaz, extincteurs, ...)
- Les déchets verts.

Liste non exhaustive, l'opérateur pourra refuser tout déchet pouvant compromettre la sécurité de la collecte ou l'environnement.

